

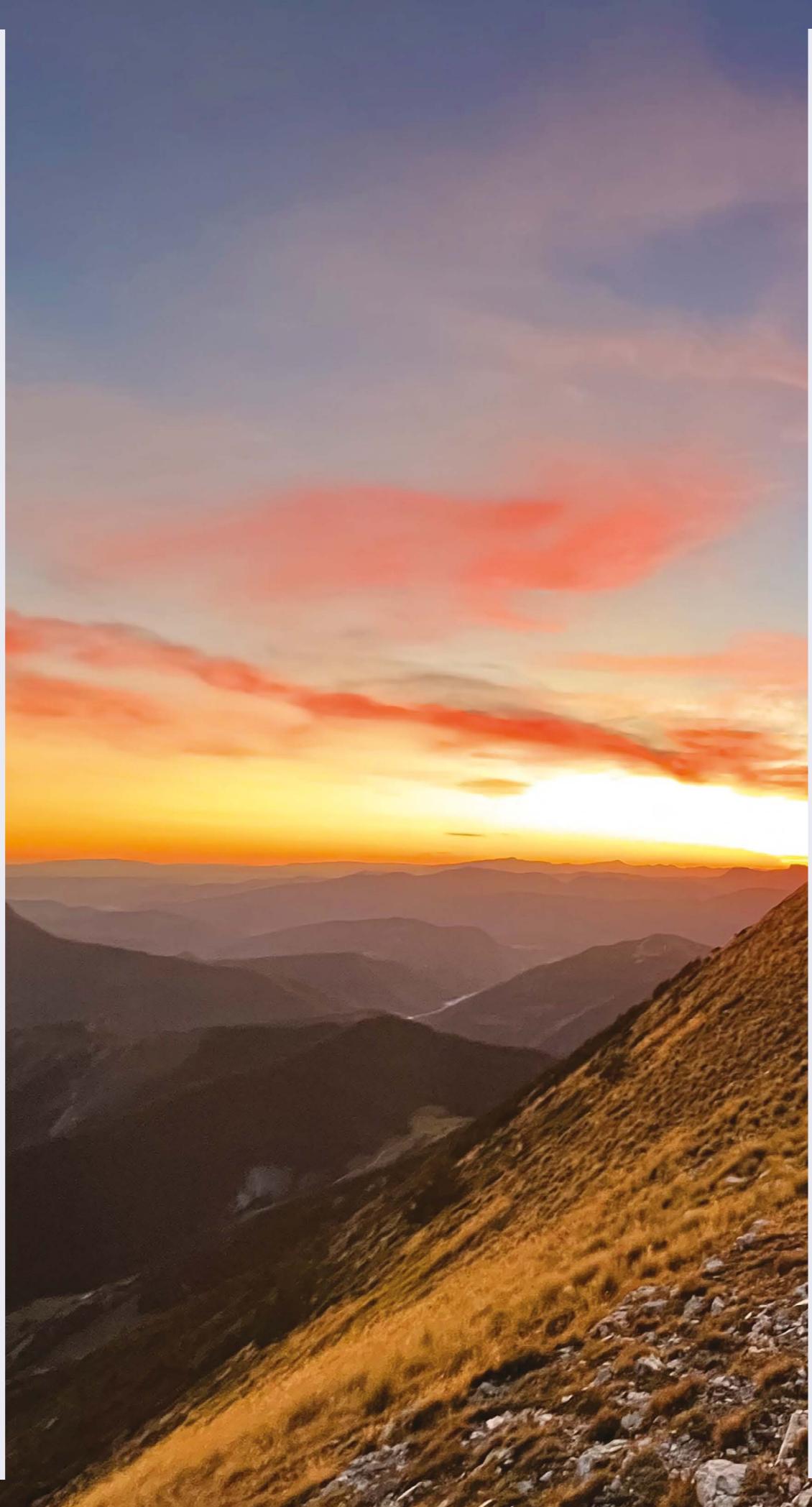
provence
alpes aggl

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

SOMMAIRE

- P. 4 PROVENCE ALPES AGGLOMERATION EN BREF
- P. 6 BUDGET 2023
- P. 8 TERRITOIRE DE PLEINE NATURE
- P. 9 GESTION DE L'EAU
- P. 10 GESTION DES DÉCHETS
- P. 12 TRANSPORTS ET MOBILITÉ
- P. 14 PETITE ENFANCE ET JEUNESSE
- P. 15 ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ
- P. 16 CULTURE
- P. 18 TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- P. 20 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- P. 22 ENVIRONNEMENT
- P. 23 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- P. 24 PLEINE NATURE
- P. 25 TOURISME
- P. 26 PROGRAMMES EUROPÉENS
- P. 28 LISTE ET COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS OUVERTS AU PUBLIC
- P. 29 CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET BUREAU
- P. 34 L'ORGANIGRAMME DES SERVICES DE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION



ÉDITO

Ce rapport d'activité en témoigne: nous agissons quotidiennement et concrètement en faveur du développement de notre territoire et de la qualité de vie des habitants de nos 46 communes.

Petite enfance, accueils de loisirs, mobilité, transports scolaires, gestion des déchets, réseau des médiathèques, école d'art IDBL, sentiers de pleine nature, espaces France Services, éclairage public, espace de coworking Diniapolis, etc. Nombreux sont les services du quotidien organisés par notre collectivité, partout et pour tous, dans notre immense territoire.

Par ailleurs afin de répondre aux enjeux d'accès aux soins de nos concitoyens, nous avons étendu les compétences de notre agglomération en les ouvrant au domaine de la santé et de la pleine santé. Pour cela, nous œuvrons pour mieux coordonner les acteurs et les maisons de santé, pour amplifier les dynamiques et les innovations comme au Brusquet en accompagnant les médecins solidaires, ... L'objectif est de favoriser une coordination la plus transversale possible pour répondre au mieux aux besoins de nos populations en ces temps compliqués de désertification médicale.

Malgré un contexte économique marqué par l'inflation et grâce à une gestion financière saine, soutenue par les maires et élus, j'ai fait le choix de mettre en œuvre une politique d'investissement ambitieuse adaptée aux contraintes de la transition écologique.

Près de 10 millions d'euros ont ainsi été investis avec une priorité donnée à l'amélioration et l'adaptation des équipements existants pour répondre aux enjeux de la transition écologique. Ainsi, 4,6 millions d'euros ont été alloués aux infrastructures d'eau et d'assainissement, investissements plus que jamais indispensables alors que la ressource se fragilise. Le Centre Culturel Simone Signoret de Château-Arnoux-Saint-Auban, véritable « passoire énergétique » fait l'objet de travaux de rénovation et d'agrandissement qui vont permettre de donner une nouvelle vie à cet équipement si apprécié des habitants de la Vallée de la Durance.

Nous pouvons être fiers de notre territoire qui a été, en 2023, reconnu pour son excellence au niveau national voire international. Le Théâtre Durance est ainsi le seul théâtre français ayant obtenu le label de Scène Nationale de Territoire en 2023. L'UNESCO a également renouvelé la labellisation de notre Géoparc mondial de Haute-Provence. Enfin, nos parcs d'activités bénéficient du dispositif national « Territoires d'industrie ».

Provence Alpes Agglomeration, ce sont aussi des évènements qui attirent des participants de plus en plus nombreux et font rayonner notre territoire : Festival Inventerre, Fête de la rando et de l'outdoor, Festival de la bande dessinée, etc.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont rendu possibles ces réalisations : les partenaires financiers, l'Europe, l'État, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, les élus et les agents. Nous sommes unis par notre attachement à ses magnifiques paysages, mais également et surtout par la belle énergie collective qui se dégage de notre territoire. ☺

Je vous souhaite une bonne lecture.

Patricia GRANET-BRUNELLO
Présidente de Provence Alpes Agglomeration
Maire de Digne-les-Bains



www.provencealpesagglo.fr



Rapport d'activité 2023 Septembre 2024

Directrice de la publication : Patricia Granet-Brunello

Coordination : Julia Vuillier-Devillers et Marie Bauza

Rédaction : Agence Oyopi et services communautaires

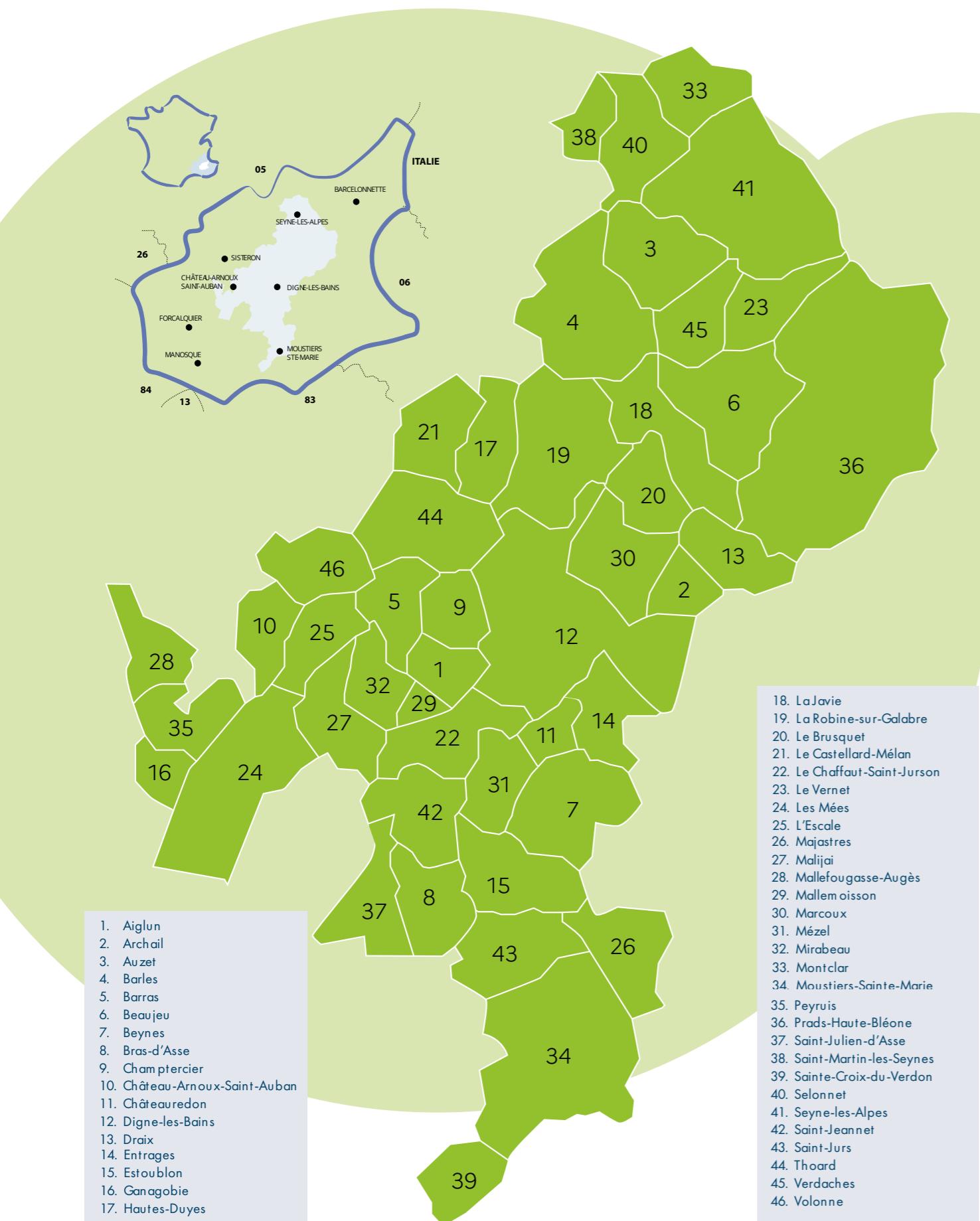
Maquette et mise en page : Mathilde Boudin-Quayrel

Crédit Photos : © Provence Alpes Agglomeration,
Office de Tourisme de Digne-les-Bains Val de Durance.

Cartographies : Pigment Noir

Dépôt légal : N° ISSN 3000-9073

UN TERRITOIRE COMPOSÉ DE 46 COMMUNES



LES CHIFFRES CLÉS DE PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION



DÉPENSES DU BUDGET PRINCIPAL

○ Dépenses réelles hors dette

Fonctionnement:
40 349 k€

Dont :

Charges générales:
14 108 k€

Charges de personnel :
12 885 k€

Reversement de fiscalité aux communes :
7 794 k€

Subventions, participations:
5 043 k€

Investissement:
6 741 k€

**SOIT un budget principal hors dette
de 47 090 k€**

○ Répartition des dépenses par secteur

Déchets : 13 712 066 € soit **29.12 %**

Reversement de fiscalité aux communes
7 793 861 € soit **16.55 %**

Administration générale (dont entretien
bâtiments agglo, frais assemblée,
communication...) :
5 170 449 € soit 10.98 %

Culture : 5 057 369 € soit **10.74 %**

Petite enfance (dont crèches): 2 582 686 € soit
5.48 %

Transport scolaire 2 581 242 € soit **5.48 %**

Cotisations au Service Départemental
Incendie et Secours (SDIS) :
2 155 048 € soit 4.58 %

Éclairage public : 1 362 532 € soit **2.83 %**

Tourisme : 1 083 111 € soit **2.30 %**

Développement économique : 889 058 € soit
1.89 %

Gemapi (gestion des milieux aquatiques et
prévention des inondations): 876 483 € soit
1.86 %

Ingénierie et aménagement du territoire :
842 476 soit **1.79 %**

Jeunesse (dont accueils collectifs de mineurs) :
801 847 € soit **1.70 %**

Sentiers : 571 837 € soit **1.21 %**

Voirie: 444 884 € soit **0.94 %**

SIG (systèmes d'information géographique):
357 120 € soit **0.76 %**

Espaces France Services : 199 079 €
soit **0.42 %**

Gestion des eaux pluviales urbaines :
199 432 soit **0.42 %**

Autres /divers : **0.95 %**

RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL

○ Recettes réelles hors dette

Fonctionnement :
46 830 k€

Impôts et taxes : **31 605 k€**

Dotations, participations : **11 093 k€**

Produits des services : **3 132 k€**

Autres recettes : **1 000 k€**

Investissement :
4 429 k€

Subventions : **1 480 k€**

FCTVA : **789 k€**

Emprunts : **2 000 k€**

Autres recettes : **160 k€**



BUDGETS ANNEXES

Dépenses réelles	Fonctionnement	Investissement	Encours dette au 31/12/2023
Abattoir Digne-les-Bains	924 813 €	58 191 €	101 320 €
Abattoir Seyne	11 680 €	36 342 €	93 446 €
Transport urbain	1 331 126 €	671 776 €	0 €
Barrage irrigation Vaulouze	25 362 €	43 308 €	0 €
ZA La Cassine	76 455 €	104 575 €	224 916 €
Eau	5 958 694 €	3 040 614 €	2 804 831 €
Assainissement	3 535 924 €	1 603 435 €	5 639 620 €

CHARGE DE LA DETTE SUR LE BUDGET

Encours global au 31/12/2023 :

19 718 138 €

Dont

- Budget principal : 10 854 005 €

- Budgets annexes : 8 864 133 €

Annuité dette du budget principal:

1 444 471 €

Dont

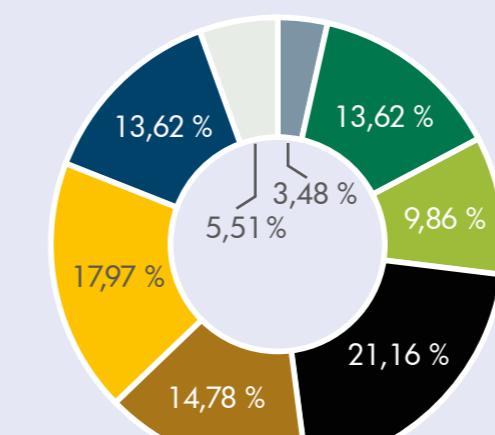
- Amortissement en capital: 1 229 981 €

- Intérêts: 214 490 €

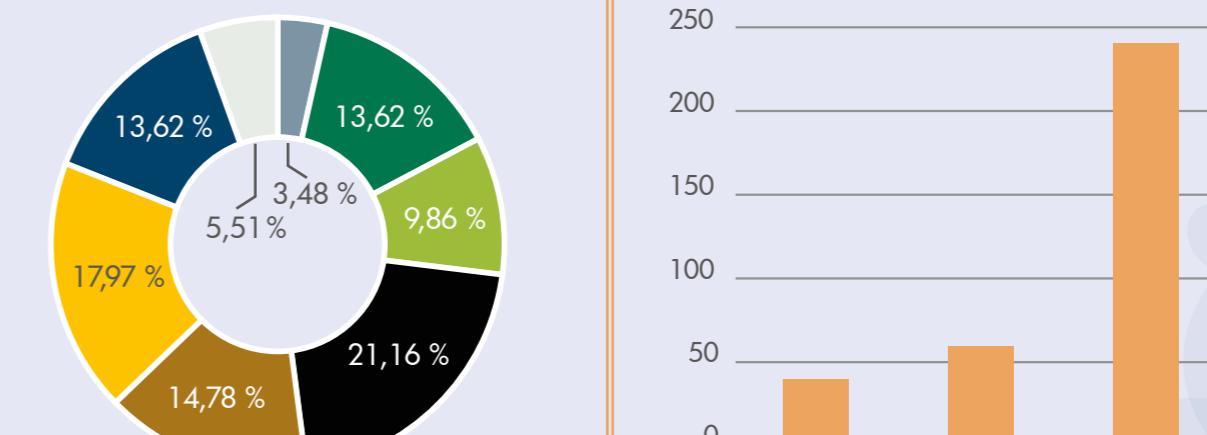
○ Ressources humaines

418 AGENTS AU SERVICE DES HABITANTS DONT 345 AGENTS PERMANENTS

Répartition des agents permanents par domaines



Répartition des agents permanents par catégories



La communauté d'agglomération comprend également 73 agents non-permanents : dont 7 agents de catégorie A, 12 agents de catégorie B et 54 agents de catégorie C.



Gestion de l'eau

LA MODERNISATION DU RÉSEAU SE POURSUIT

Cette année encore, des opérations visant à moderniser les ouvrages ont été menées pour optimiser et améliorer le fonctionnement du réseau.

En 2023, Provence Alpes Agglomération a investi 4,6 millions d'euros pour financer divers travaux sur le réseau d'eau et d'assainissement. L'une des opérations phares a consisté à chemiser 500 mètres du réseau d'adduction d'eau potable de Digne-les-Bains, au niveau de l'allée des Fontainiers. En effet, cette conduite vieille de 90 ans, qui remplit le réservoir de la Grande Fontaine alimentant tout le centre-ville, s'est régulièrement cassée au cours des dernières années. Une gaine a donc été passée à l'intérieur pour la consolider. Les 400 000 euros nécessaires à ce chantier ont été cofinancés avec le soutien du Département des Alpes-de-Haute-Provence et de l'Agence de l'eau.

Autres grandes réalisations de cette année, pour un coût de 130 000 euros : la création de deux forages dirigés sur les communes de Barles et de Thoard, où les réseaux ont la particularité de traverser des cours d'eau. Ces travaux étaient plus que nécessaires puisque la conduite avait été emportée à Barles lors des crues de 2019 et était menacée de l'être à Thoard.

Les installations sont désormais sécurisées et ne seront plus impactées par la montée des eaux. Cette technique de forage dirigé a également permis de mener ces travaux sans tranchée dans la rivière, pour préserver le milieu aquatique des impacts d'un chantier. À ces opérations se sont ajoutés 525 000 euros investis pour la modernisation des équipements électromécaniques des ouvrages d'eau, 900 000 euros pour le renouvellement de branchements et 300 000 euros pour le renouvellement des compteurs des abonnés. ●

Des ouvrages de plus en plus connectés

Démarré en 2022, le déploiement de la télégestion sur les 400 ouvrages du réseau d'eau et d'assainissement de Provence Alpes Agglomération s'est poursuivi cette année. Pour rappel, cette démarche consiste à installer des capteurs qui délivrent différentes informations en temps réel (niveau des réservoirs, débits de sortie, volumes consommés, etc.).

Ainsi, en cas de fuite par exemple, l'anomalie est rapidement détectée et les agents alertés. Cela leur permet d'intervenir au plus tôt pour résoudre le problème et d'éviter une interruption de service.

180 000 euros ont été consacrés à la mise en place de ces équipements en 2023. Environ la moitié des ouvrages en sont dotés et l'objectif est de continuer le déploiement en 2024. ●



L'harmonisation des tarifs prend de l'ampleur

En décembre 2023, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération a adopté les nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024. Les écarts entre abonnés ont ainsi encore été atténués. Désormais, 90% des usagers payent le même prix. L'objectif de cette harmonisation est de permettre à la régie des eaux de disposer d'une capacité d'investissement pour maintenir les équipements en bon état et de compenser l'augmentation des charges d'exploitation liée à l'inflation. Les derniers ajustements seront réalisés en 2024 pour atteindre une tarification unique au 1^{er} janvier 2025. ●

Les chiffres clés 2023 du service Eau et Assainissement

62 agents au 31 décembre 2023

répartis sur trois pôles : Digne-les-Bains, Saint-Auban et Seyne-les-Alpes

32 000 usagers

31 000 compteurs d'eau

Eau potable

105 points de prélèvement

159 réservoirs (191 cuves)
d'une capacité totale de **31 200 m³**

77 stations de pompage

920 kilomètres de réseau

Assainissement

55 stations d'épuration

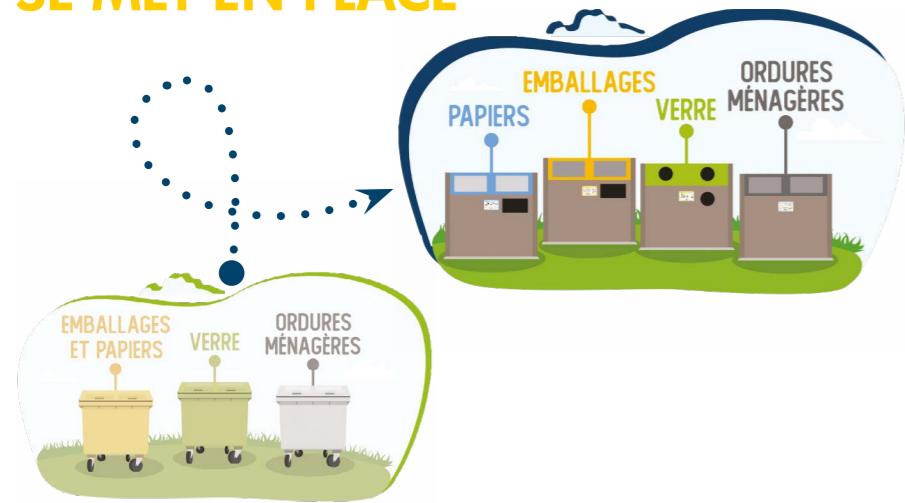
43 postes de relevage

520 kilomètres de réseau

Source : Régie Eaux PAA

Collecte des déchets

UNE NOUVELLE ORGANISATION SE MET EN PLACE



La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif a évolué à Digne-les-Bains. Elle se fait désormais sur des points de collecte où les habitants peuvent jeter l'ensemble de leurs déchets. Ce nouveau système, destiné à faciliter le geste de tri, va être étendu aux autres communes du territoire.

La réduction et le tri des déchets représentent aujourd'hui des enjeux à la fois écologiques et économiques. Réduire les détritus jetés à la poubelle, c'est réduire la quantité de déchets envoyée en centre d'enfouissement et donc les coûts liés à leur traitement mais aussi les émissions de gaz à effet de serre. Or, en 2022, les habitants du territoire de Provence Alpes Agglomération pro-

duisaient 305 kg d'ordures ménagères en moyenne (contre 228 kg au niveau national) dont 70 % aurait pu être trié. Pour réduire cette quantité de déchets envoyée en centre d'enfouissement, un nouveau système de collecte est en cours de déploiement. Il repose sur la création de points de collecte recueillant l'ensemble des flux de déchets avec des colonnes à ordures ménagères résiduelles, emballages (en

Un service réorganisé

Le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets a été restructuré pour accompagner et gérer ce changement de système de collecte. De nouvelles missions ont été créées avec, notamment, une équipe « propreté et maintenance » dédiée à l'entretien des colonnes de collecte. Des agents ont également été affectés à l'entretien et à la maintenance des plateformes de compostage partagé et à la vente des composteurs individuels.

À terme, ils assureront aussi le broyage des déchets verts lors d'opérations de proximité menées dans les communes du territoire. Un agent a par ailleurs été affecté à la « brigade verte », destinée à faire de la prévention sur le tri des déchets, et un autre a en charge la petite maintenance des camions. ○

plastique, cartonnette et métal), papiers (journaux, revues et magazines) et verre. Un tiers de points de collecte est aussi doté d'une colonne dédiée aux cartons bruns. L'implantation de ces points de collecte a débuté par Digne-les-Bains en fin d'année. Elle se poursuivra début 2024 sur le secteur du Val de Durance, avant d'être étendue aux 37 autres communes du territoire. ○

Chiffres clés 2023

Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) auprès des administrés

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PAA (tonnes)	16 409	16 350	15 593	14 863	14 984	15 096	14 602	14 002
Évolution	-	-0,36 %	-4,63 %	-4,68 %	-0,81 %	-0,75 %	-3,27 %	-4,10 %

Collecte des déchèteries de Provence Alpes Agglomération

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PAA (tonnes)	12 447	13 343	14 285	16 698	18 787	17 937	17 941

Source : Service déchets PAA

Lutte contre le gaspillage

DÉPLOIEMENT DE SOLUTIONS DE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Avec l'entrée en vigueur de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), le tri à la source des biodéchets va se généraliser au 1^{er} janvier 2024. Pour répondre à ces obligations, Provence Alpes Agglomération propose d'ores et déjà des solutions de tri à la source des biodéchets avec l'installation de plateformes de compostage partagé, la vente de composteurs individuels et, prochainement, la mise en place de points de collecte sur le territoire.

Les biodéchets, composés principalement de déchets verts et de déchets alimentaires, constituent environ 30 % des ordures ménagères des habitants du territoire et finissent ainsi en centre d'enfouissement au lieu d'être valorisés. Face à ce constat, Provence Alpes Agglomération se mobilise pour lutter contre le gaspillage alimentaire et encourager la pratique du compostage. Au printemps 2023, la collectivité a équipé huit communes du territoire (Thoard, Le Brusquet, Prads, Estoublon, Champtercier, Mallefougasse, Mézel

et Châteauredon) de plateformes de compostage partagé suite au lancement de l'appel à candidatures « 1 commune, 1 site de compostage partagé ».

Ces équipements collectifs comprennent des bacs d'apport, des bacs de maturation, du broyat en libre-service et des panneaux explicatifs. Ils sont entretenus par Provence Alpes Agglomération et mis à disposition des habitants qui peuvent y déposer leurs biodéchets et leurs déchets alimentaires. Ce projet a été financé par la collectivité avec le soutien de l'ADEME et de la Région Sud. L'utilisation de ces nouveaux



équipements devrait permettre de diminuer de plus de 1 300 tonnes la quantité de déchets ménagers envoyés en centre d'enfouissement, ce qui représente une économie de près de 300 000 € par an pour la collectivité.

Un 2^e appel à candidature a été lancé à l'automne 2023 pour l'installation de 10 plateformes supplémentaires sur de nouvelles communes en 2024. ○

Et aussi... 624 composteurs individuels ont été vendus en 2023 dont :

• 527 sur les secteurs de Digne-les-Bains et de Château-Arnoux-Saint-Auban,
• 67 sur Seyne,

• 48 sur la Vallée de l'Asse.

Création d'un service dédié aux biodéchets

Créé à l'automne 2023, un nouveau service de gestion des biodéchets, composé d'un responsable, d'un maître composteur et de 4 agents de terrain, a vu le jour au sein du SPPGD de Provence Alpes Agglomération. Il vise à renforcer les actions mises en place par la collectivité en assurant, entre autres, la vente de composteurs individuels auprès des habitants disposant d'un jardin, le déploiement de plateformes de compostage collectif dans les communes mais aussi auprès d'établissements publics ou d'associations, tout en veillant à leur bonne utilisation au travers de formations et de guides. ○

Nouvelle collecte des biodéchets

Provence Alpes Agglomération a pris la décision d'entrer au capital du méthaniseur de Château-Arnoux-Saint-Auban. Ce projet prévoit l'implantation d'une usine de méthanisation comprenant un déconditionneur permettant de trier les déchets en séparant les produits de consommation des biodéchets et un méthaniseur, permettant de valoriser la matière organique sous forme de biogaz et d'engrais pour l'agriculture. Une nouvelle collecte des biodéchets verra ainsi le jour d'ici 2025 avec la mise en place de 200 points de collecte équipés d'abris-bacs dans les communes les plus urbanisées allant du Val de Durance jusqu'à Digne-les-Bains. ○





○ Réseau des transports MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE BILLETTIQUE POUR LE TUD

Afin d'améliorer la qualité de service et l'optimisation du réseau des transports, en juin 2023, Provence Alpes Agglomération a mis en place un nouveau système de billettique sans contact sur le réseau des Transports Urbains Dignois.

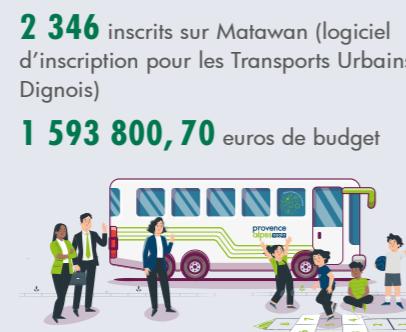
Plus pratique pour les utilisateurs, ce nouveau système permet au service des transports d'acquérir des statistiques précises sur la fréquentation des lignes et points d'arrêts et ainsi d'adapter plus facilement les services proposés aux usages et besoins observés. Pour préparer sa mise en place, les sept bus du TUD ont été équipés d'imprimantes spécifiques dédiées à la vente de tickets unitaires et de nouveaux valideurs sans contact ont été placés à l'avant des bus. Grâce à ce nouveau système, en plus des points de vente habituels, les usagers ont la possibilité de recharger leur carte de transport sans contact directement en ligne via la plateforme dédiée (tud.plateforme-2cloud.com/front). Les tarifs du réseau de transports sont quant à eux restés inchangés (1€ le ticket unitaire dans le bus, 5.50€ le carnet de 10 voyages en tarif plein, 22€ l'abonnement mensuel adulte et 11€ l'abonnement mensuel jeune). ○

Acquisition et mise en service de deux bus hybrides

Progressivement, Provence Alpes Agglomération remplace la flotte vieillissante des bus du réseau des Transports Urbains Dignois (TUD) pour privilégier des véhicules plus écologiques. Le Service Transports a ainsi fait l'acquisition de deux bus hybrides Volvo (7900 S-Charge hybride électrique et B100 exclusif). Livrés en novembre 2023, ces bus fonctionnent sur les lignes 1 et 2 du RTUD. Ils roulent au B100 : un biocarburant 100% renouvelable, produit à partir de colza 100% français. Les carburants alternatifs comme le B100 s'adressent aux professionnels (transporteurs routiers, collectivités, professionnels du BTP, etc.). Ils permettent d'apporter une réponse locale et écologique à la problématique du changement climatique grâce à une forte réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre (-60 %) et à la problématique de pollution locale avec une diminution des polluants atmosphériques (-80% d'émission de particules fines). Le remplacement de la flotte se poursuivra en 2024 avec la livraison de deux autres bus Volvo du même modèle. ○

Chiffres clés 2023

Réseau urbain TUD
4 lignes annuelles
1 service à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite
110 arrêts de bus
16 conducteurs, 7 autobus et 3 navettes
304 824 parcours par an
370 000 voyages par an



Réseau interurbain

7 lignes régulières et 46 services scolaires
1 615 élèves transportés au quotidien
41 véhicules dont 26 autocars et 15 mini-bus
455 000 km parcourus annuellement (commerciaux et HLP)

○ Mobilité partagée

LANCEMENT D'UNE PLATEFORME DE COVOITURAGE

Jusqu'à présent, 81% des déplacements domicile-travail sur le territoire s'effectuaient de manière individuelle, en voiture. Pour favoriser une mobilité partagée à l'échelle locale, Provence Alpes Agglomération a lancé, en mai 2023, une plateforme de covoiturage conçue par la coopérative Mobicoop pour mettre en relation des passagers et conducteurs des 46 communes du territoire. Ce service de covoiturage sans commission facilite le partage de trajets ponctuels ou réguliers entre le domicile et le travail, vers des activités ou des événements. S'inscrivant dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) de la collectivité, il permet de réduire les

émissions de gaz à effet de serre liées à l'usage des voitures en optimisant le nombre de personnes par véhicule. Il offre par ailleurs une nouvelle solution de mobilité dans les zones pas ou peu desservies par les transports en commun. Enfin, ce service permet aux utilisateurs de faire d'importantes économies en partageant leurs frais (jusqu'à 2000€ par an d'après les chiffres du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires), de prétendre à la prime covoiturage et de partager des moments conviviaux.

Depuis son lancement en mai 2023, 458 annonces ont été publiées sur la plateforme. ○



Ça roule pour la Fête du vélo

La 2^e édition de la Fête du vélo s'est tenue le 3 juin 2023 à l'étang des Salettes à Château-Arnoux-Saint-Auban.

350 personnes ont participé à l'événement co-organisé par Provence Alpes Agglomération, la Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban et l'Office de Tourisme du Val de Durance, en partenariat avec les associations et entreprises locales. Cet évènement avait pour objectif de sensibiliser le public à la pratique du vélo en permettant aux enfants comme aux adultes de s'informer, de rencontrer les acteurs locaux du vélo et de pratiquer en profitant de la beauté des paysages de la Moyenne Durance. ○



Des contraintes majeures ont cependant été identifiées (traversée nécessaire de la Durance ou du site d'Arkema classé Seveso 2). Ces dernières exigent l'étude de solutions techniques spécifiques selon l'itinéraire envisagé. Les prochaines étapes impliquent d'affiner l'ingénierie financière du projet, de définir ses conditions de financement et de déterminer son mode de gouvernance, en lien avec les différents partenaires. ○

● Relais Petite Enfance

RETOUR DU RELAIS PETITE ENFANCE ITINÉRANT



Grâce à ce service itinérant, les assistant(e)s maternel(le)s de diverses communes du territoire profitent d'un lieu de sociabilisation où sont organisés des ateliers et activités pour les enfants dont elles s'occupent.

Les permanences du Relais Petite Enfance itinérant ont pu reprendre dans les communes de Provence Alpes Agglomération grâce à l'arrivée, en fin d'année, d'une deuxième éducatrice de jeunes enfants au sein du Relais Petite Enfance « Les Frimousses » de Digne-les-Bains. Pour rappel, ce service déployé depuis 2021 avait été interrompu en raison du manque de personnel. Des ateliers et activités sont donc de

Huit nouvelles places ouvertes à la crèche « Le p'tit jardin »

Pour répondre à la demande croissante des familles désirant une place en crèche – la liste d'attente sur le territoire étant en constante progression – PAA a décidé de transformer une partie de la halte-garderie intercommunale de Digne-les-Bains « Le P'tit Jardin » en crèche.

Ainsi, depuis le mois de septembre, les 15 places disponibles sont réparties entre de l'accueil à la journée (8 places) et en halte-garderie (7 places). La livraison d'un repas chaud est par ailleurs assurée chaque midi pour les enfants de la crèche.

Une éducatrice de jeunes enfants a rejoint l'équipe pour lui permettre de s'adapter à ces évolutions. ○

De gros travaux à venir à la crèche de Moustiers-Sainte-Marie

La crèche intercommunale de Moustiers-Sainte-Marie, « Les petits santons », va faire l'objet d'importants travaux. L'établissement, capable d'accueillir entre 15 et 20 enfants actuellement, sera agrandi mais aussi complètement rénové et remis aux normes.

À l'issue du chantier, des repas pourront être fournis aux enfants, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. L'appel d'offres a été lancé en fin d'année pour un démarrage des travaux à l'été 2024. La livraison du chantier est prévue fin 2025. Durant les travaux, des bâtiments modulaires seront mis en place sur la commune pour assurer la continuité de l'accueil des enfants. ○

Une nouvelle convention avec la Caf

Provence Alpes Agglomération a signé, fin 2023, une convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales (Caf). Celle-ci détermine l'ensemble des financements accordés par la Caf sur la période 2022-2025, au travers de bonus territoire. Via cette démarche stratégique partenariale, qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), l'objectif est de mener un projet de territoire pour le maintien, le développement et l'amélioration des services aux familles. ○

Chiffres clés 2023

Les chiffres clés de l'accueil des enfants

7 accueils de loisirs

1 Relais Petite Enfance (RPE), comprenant un relais itinérant (RAMip), soit 48 assistantes maternelles proposant 182 places.

10 structures d'accueil petite enfance (10 crèches de 211 places)

• 5 structures en gestion intercommunale Crèche Intercommunale de Digne-les-Bains « Les premiers Pas » : 49 berceaux

Halte-Garderie Intercommunale de Digne-les-Bains « Le P'tit Jardin » : 15 berceaux

Micro-Crèche Intercommunale de Beynes « Bédunia » : 10 berceaux

Crèche Intercommunale de Moustiers-Sainte-Marie « Les Petits santons » : 15 à 20 berceaux

La Crèche Intercommunale de Mallemoisson « Les Gar'nements » : 30 berceaux

• 5 structures en gestion associative Crèche Associative « Le Jardin enchanté » (Digne-les-Bains) : 20 berceaux

Crèche Associative « La Maisonnée » (Digne-les-Bains) : 18 berceaux

Crèche Associative de Seynes-les-Alpes « La Ruche » : 18 berceaux

Crèche Associative de Montclar « Les P'tits loups » : 10 berceaux

Crèche Associative de Volonne « Les Canaillois » : 19 berceaux

Montants des subventions aux crèches associatives et relais

- La Maisonnée (Digne-les-Bains) : 59 400 euros

- Le Jardin enchanté (Digne-les-Bains) : 66 000 euros

- La Ruche (Seyne-les-Alpes) : 59 400 euros

- Les Canaillois (Volonne) : 64 300 euros

- Les P'tits loups (Montclar) : 33 000 euros

- Relais itinérant (RAMip) « Fruits de la Passion » dont les actions couvrent des communes de Provence Alpes Agglomération : 4 640 euros

Et aussi : 3 000 euros accordés à la maison d'assistantes maternelles (MAM) « Les p'tits bouts » de Digne-les-Bains

Source : Service Petite Enfance PAA

LE FRANCE SERVICES DE SEYNE SE MODERNISE



Des travaux de modernisation ont été réalisés au France Services de la Vallée de la Blanche pour offrir des espaces d'accueil plus grands, lumineux et mieux adaptés aux usages.

Le France Services de Seyne-les-Alpes a connu une totale réorganisation au mois d'avril. Une cloison a été abattue afin d'agrandir la salle dédiée au public où se trouvent désormais cinq postes informatiques en libre-service (contre deux auparavant). Ces postes sont mis à disposition des usagers souhaitant réaliser leurs démarches de manière autonome, ou en étant accompagnés. Le bureau dédié aux rendez-

vous individuels a quant à lui été légèrement réduit pour laisser place à la création d'un guichet d'accueil. Les éclairages ont également été changés. Pendant les quinze jours de travaux nécessaires, le France Service a été temporairement accueilli dans les locaux de la Régie des Eaux de l'eau de Provence Alpes Agglomération pour assurer la continuité du service. ○

Chiffres clés 2023

FS Vallée de la Banche : 2 540 demandes (+23% par rapport à 2022)

FS Val de Durance : 5 432 demandes (+30%)

● Politique de la ville

UN NOUVEAU

« CONTRAT DE VILLE »

ÉLABORÉ

Le « Contrat de ville » arrivant à échéance fin 2023, l'année a été consacrée à rédiger le prochain. Ce document permet de fixer les priorités en matière de Politique de la Ville, à savoir la stratégie de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés (Quartiers Prioritaires de la Ville), en l'occurrence celui du centre-ville-Pigeonnier de Digne-les-Bains. Provence Alpes Agglomération a concerté les habitants et les partenaires pour identifier au mieux leurs besoins et attentes.

Ces échanges ont nourri les axes du nouveau contrat, qui sera signé en juillet 2024 et s'appliquera jusqu'en 2030. ○

21 PROJETS

POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

Comme chaque année, l'État et Provence Alpes Agglomération ont lancé un appel à projets afin de soutenir les structures menant des actions dans les Quartiers Prioritaires de la Ville. 21 projets ont été retenus pour un total de 41 000 euros de subventions octroyées par Provence Alpes Agglomération. En plus de certaines actions récurrentes auprès des jeunes, à l'image de la vulgarisation scientifique mise en place par les Petits Débrouillards ou du soutien scolaire assuré par l'UDAF, cinq actions inédites ont été retenues. Un budget participatif porté par le CCAS a aussi été financé pour proposer des bourses à des habitants souhaitant mener eux-mêmes des micro-projets de cohésion sociale. ○

Et aussi...

- Pour sa première visite officielle en tant que secrétaire d'État chargée de la citoyenneté et de la ville, Sabrina Agresti-Roubache s'est rendue au quartier du Pigeonnier le 16 août, ce qui a permis de mettre à l'honneur les activités menées avec et pour les habitants.

Des établissements toujours plus sollicités

En 2023, les deux France Services du territoire ont continué à assurer leur rôle d'espaces de proximité. Ils accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien en matière de santé, de famille, de droit, de retraite, de logement, d'impôts, de recherche d'emploi et d'accès au numérique. Leurs missions se sont encore élargies cette année avec l'intégration d'autres démarches, comme celles liées au « chèque énergie », au « coup de pouce énergie » ou à la déclaration des biens immobiliers à usage d'habitation. Les FS ont par ailleurs accueilli des permanences de partenaires. En plus des neuf partenaires historiques et nationaux (parmi lesquels Pôle Emploi, la Caf, l'Assurance Retraite, l'Assurance Maladie, La Poste, etc.), chacun dispose de ses propres partenaires locaux. Le FS du Val de Durance en compte 17 et celui de la Vallée de la Blanche 5. ○

Et aussi...

- La Caf a tenu deux permanences « test » au France Services du Val de Durance les 7 novembre et 5 décembre, accueillant 29 usagers sur ces deux jours.

○ RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL SIMONE-SIGNORET



Le centre culturel Simone-Signoret à Château-Arnoux-Saint-Auban fait l'objet de travaux de rénovation de grande ampleur. Débutés en août 2023, ils doivent permettre de moderniser ce complexe qui abrite dans un même bâtiment, la médiathèque Louis-Joseph, le Cinématographe, le restaurant «Le Stendhal», la salle d'exposition et l'accueil du Théâtre Durance. Amélioration des performances énergétiques avec un confort été comme hiver, parfaite isolation phonique, agrandissement du bâtiment,

modernisation et harmonisation de son image, amélioration des équipements en prenant en compte les normes techniques et d'accessibilité... Cette opération chiffrée à plus de 4,5 millions d'euros permettra **d'offrir aux habitants et au public un nouvel espace culturel** économique en énergie, spacieux et confortable **dès l'automne 2024**. Elle est financée par Provence Alpes Agglomération avec le soutien de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Sud-PACA et du Département des Alpes de

Haute-Provence. La médiathèque a été fermée le 15 septembre 2023 en raison du démarrage des travaux. Pour assurer la continuité du service, un système de drive a été mis en place dès le 16 septembre dans un local situé 1 boulevard André Lacroix Saint-Auban (à côté de l'Hôtel Villiard) pour permettre aux usagers de déposer ou de retirer leurs documents. En mars 2024, la médiathèque rouvrira dans un nouveau local provisoire pour accueillir à nouveau ses usagers jusqu'à la fin des travaux. ○

LA BIBLIOTHÈQUE DE SEYNE REJOINT LE RÉSEAU

Depuis le mois d'octobre 2023, le réseau de lecture publique de Provence Alpes Agglomération s'est agrandi avec l'intégration d'une 16^e bibliothèque, celle de Seyne. Fruit d'un travail collaboratif, cette intégration permet d'étendre l'offre culturelle de proximité dans toute la Vallée de la Blanche.

Avec une carte unique et des tarifs similaires aux autres bibliothèques, les abonnés ont ainsi accès à l'ensemble des 250 000 documents du réseau (via un système de réservation et de livraison) : une offre numérique composée de films, de formations et de cours de langues.

La médiathèque pourra également participer aux grands événements culturels de la collectivité comme le Mois de la BD. ○

DEUXIÈME ÉDITION DU MOIS DE LA BD

Le festival du Mois de la BD s'impose progressivement comme un rendez-vous incontournable. Portée par le réseau des médiathèques de Provence Alpes Agglomération, l'édition 2023 comportait plus de 50 animations gratuites alliant expositions, ateliers graphiques, lectures, BD-concert, rencontres et conversations avec des auteurs-illustrateurs... Quinze médiathèques et de nombreux sites socio-culturels du territoire se sont mobilisés pour permettre le succès de ce festival marqué notamment par un temps fort : le spectacle «les carnets de Cerise» qui a réuni près de 350 personnes au Palais des Congrès à Digne-les-Bains. ○

Mise en place d'une desserte externalisée

Chaque année, plus de 230 000 documents sont empruntés par les usagers des bibliothèques du territoire dont plus de 10 000 documents transférés entre médiathèques. En septembre 2023, le réseau des médiathèques a mis en place un service de desserte externalisée par le biais de La Poste afin de répondre à une demande croissante des réservations de documents tout en facilitant les conditions de travail des agents. La collectivité s'est ainsi engagée à hauteur de 17 000 € par an pour mettre à disposition des bibliothèques et de leurs adhérents un panel de plusieurs centaines de milliers documents. ○

Chiffres clés 2023

5 228 abonnés actifs
31 agents intercommunaux

16 médiathèques dans le réseau dont 3 médiathèques gérées par Provence Alpes Agglo

226 554 documents
231 207 prêtés sur l'année

○ IDBL

CARTON PLEIN POUR LA CLASSE PRÉPA DE L'ÉCOLE D'ART IDBL



La totalité des 14 élèves qui se sont présentés à un concours ont décroché une place dans une école d'art supérieure.

L'année scolaire 2022-2023 s'est encore une fois soldée par un taux de réussite de 100 % pour les élèves de la classe préparatoire de l'école d'art intercommunale de Digne-les-Bains (IDBL). Sur les 16 inscrits à la rentrée de septembre, 14 ont passé les concours et tous ont obtenu une place dans une formation supérieure artistique – un jeune a abandonné en début d'année et une autre n'a pas souhaité se présenter aux concours. Dans le détail, 12 élèves ont été admis dans une école supérieure d'art publique, dont

LE THÉÂTRE DURANCE LABELLISÉ «SCÈNE NATIONALE»

Fort de ses atouts et face à la nécessité d'augmenter ses ressources pour mieux développer son projet, le Théâtre Durance a engagé une démarche pour obtenir la labellisation «Scène nationale» décernée par le ministère de la Culture.

Pour y parvenir, avec le soutien des élus et services de Provence Alpes Agglomération, du Département et de la Région, ainsi que le concours de l'Etat, son équipe a mené une consultation élargie qui a abouti à l'adhésion de quatre nouvelles intercommunalités à son projet (Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de lumière, Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch et Durance Luberon Verdon Agglomération). Cette construction collégiale a permis au Théâtre Durance de décrocher ce prestigieux label le 5 mai 2023. À ce jour, 77 structures en France le détiennent.

Des rencontres et des échanges dans le cadre Des Échappées

La saison 2023-2024 du théâtre a vu la montée en puissance des Échappées : une programmation de spectacles hors-les-murs. Théâtre, arts de la rue ou musique : cinq spectacles ont été accueillis dans six communes de Provence Alpes Agglomération dont Champtercier, Montclar, La-Robine-sur-Galabre, Thoard, Volonne et Le Chaffaut-Saint-Jurson. Chaque représentation a été suivie d'un verre partagé entre les artistes, l'équipe du Théâtre Durance et les habitants des communes. ○

Chiffres clés de la saison 2023-2024 du Théâtre Durance

42 spectacles, 97 représentations dont 23 représentations en temps scolaires
111 jours de présence d'artistes en résidence, dont 10 hors les murs
14 compagnies accueillies en résidence, dont 9 compagnies régionales
9 projets coproduits, 10 stagiaires, 140 jours d'accueil

Et aussi...

• 553 036 euros de participation annuelle au conservatoire à rayonnement départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

deux à la prestigieuse École européenne supérieure de l'image d'Angoulême, réputée dans les domaines de l'illustration et de la bande dessinée. Deux autres étudiantes ont choisi de poursuivre leur formation dans des écoles privées, toujours dans le domaine artistique (la mode et le dessin d'animation). ○

Et aussi...

• Les personnes inscrites aux ateliers de pratique amateur de l'IDBL ont créé l'exposition « Nous, fragments » présentée du 13 mai au 15 décembre 2023 au Musée de Préhistoire des Gorges du Verdon de Quinson. Un partenariat qui a offert une belle visibilité à l'établissement dinois puisque le musée attire chaque année plus de 60 000 visiteurs.

Un nouveau marché pour l'école de musique de Château-Arnoux

Un accord-cadre à bons de commande de prestations de services a été attribué aux Centres Musicaux Ruraux pour assurer des cours individuels d'instruments et des pratiques collectives (formations musicales, orchestres, éveil musical, stages) à l'école de musique de Château-Arnoux-Saint-Auban. Dans le cadre de ce marché public – conclu pour une période d'un an, renouvelable deux fois – l'association s'est engagée sur un volume de 3 159 heures de cours par an. ○

Chiffres clés 2023 du Cinématographe

63 388 spectateurs dont 22 740 spectateurs pour l'art et essai
3 802 séances dont 1 684 séances pour l'art et essai
257 films dont 180 art et essai
41 films présentés en avant-première

FESTIVAL INVENTERRE : UNE 9^E ÉDITION RECORD



Avec 2 700 visiteurs, ce festival dédié à la biodiversité et à celles et ceux qui œuvrent à sa préservation a fait le plein en 2023.

Depuis 2018, Provence Alpes Agglomération organise le Festival Inventerre dont le but est d'amener le grand public à la rencontre de tous les acteurs du territoire impliqués dans la préservation de la biodiversité. Cette 9e édition s'est tenue du 3 au 8 octobre, en partenariat avec l'Office Français de

la Biodiversité et le Muséum National d'Histoire Naturelle. Ces six jours ont été ponctués de conférences, expositions, sorties découvertes, projections et ateliers sur le thème de l'engagement citoyen et des sciences participatives en faveur de la nature et de sa connaissance. ●

Une deuxième étoile décrochée au label « Climat, air, énergie »

Dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT), Provence Alpes Agglomération s'est engagée dans un processus de labellisation de sa politique « Climat, air, énergie ». Le but est d'inciter et de faire reconnaître les avancées de la collectivité en matière de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique. Un audit a pour cela été mandaté par l'agence de la transition écologique (Ademe). Après évaluation selon un référentiel européen, Provence Alpes Agglomération a obtenu une deuxième étoile au label. L'ambition est désormais d'en décrocher une troisième d'ici fin 2025, en poursuivant les actions déjà impulsées : développement d'infrastructures vélo, pérennisation du festival Inventerre, planification de travaux de rénovation énergétique, etc. ●

PREMIÈRES PLANTATIONS DE HAIES POUR LE MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de cette opération de restauration de la nature, 10 kilomètres de haies seront plantés et 10 mares créées d'ici fin 2025.

Provence Alpes Agglomération s'est engagée pour la protection de la biodiversité via notamment le « Marathon de la biodiversité », initié par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Son objectif est de planter 10 kilomètres de haies et de créer 10 mares à l'échelle du territoire d'ici 2025.

Car ces éléments naturels du paysage agricole sont favorables à de nombreuses espèces animales (insectes, oiseaux, amphibiens, etc.) et permettent d'améliorer la qualité des sols tout en limitant les effets de l'érosion et les risques d'inondation. Pour y parvenir, la communauté d'agglomération a lancé des appels à

candidatures à l'intention des communes, agriculteurs et propriétaires fonciers.

17 projets ont été retenus et bénéficieront d'un accompagnement et d'un financement. Les premières plantations de haies ont démarré à la fin de l'année et doivent se poursuivre jusqu'en 2025. La création des 10 mares est quant à elle programmée à partir de l'automne 2024. ●



UNE FEUILLE DE ROUTE GLOBALE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un programme d'actions a été défini afin de mettre en œuvre le Contrat d'Objectif Territorial (COT). Cet outil ayant permis d'actualiser les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), il a été décidé de créer une feuille de route globale pour simplifier le mille-feuille de dispositifs.

Pour évaluer sa politique en faveur de la transition énergétique, Provence Alpes Agglomération a mis en place un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'agence de la transition écologique (Ademe) pour la période 2021-2025. Cette démarche volontariste a notamment pour objectif de booster, faciliter et renforcer la réalisation des actions prévues dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté en 2020. Pour cela, un audit a été effectué en 2022,

duquel a découlé un programme d'actions. Approuvé en février 2023, il couvre cinq domaines : la maîtrise de l'énergie, la mobilité, l'eau et l'assainissement, le développement économique et les déchets. Son élaboration a permis d'actualiser les objectifs du PCAET si bien que, par souci de simplification, une feuille de route globale de la transition écologique a été créée. Elle comprend 51 actions progressivement mises en place jusqu'à l'été 2025, date de l'audit final. ●



● Économies d'énergie

L'EXTINCTION NOCTURNE SE GÉNÉRALISE

Couper l'éclairage public au cœur de la nuit permet de réaliser d'importantes économies d'énergie mais également d'améliorer la qualité de vie de la population et de préserver la biodiversité.

Au 31 décembre 2023, 38 des 46 communes de Provence Alpes Agglomération avaient mis en place l'extinction nocturne consistant à couper l'éclairage public la nuit, quand l'activité humaine est la plus faible – sur une plage horaire variable, comprise entre 23 h et 5 h 30. Cette démarche s'inscrit dans un contexte de crise énergétique et d'urgence environnementale : elle permet de réduire la consommation énergétique due à l'éclairage public – qui représente plus de 40% de la consommation d'électricité des communes selon l'Ademe – et ses impacts sur la biodiversité et la santé humaine (perturbation de l'horloge physiologique des plantes, des trajectoires de migration d'oiseaux, du sommeil des êtres humains, etc.). La généralisation de l'extinction nocturne sur l'agglomération doit s'achever l'an prochain. Les dépenses liées à la consommation énergétique devraient ainsi passer de près de 700 000 euros par an à 350 000 euros d'ici 2025. Les économies générées seront investies dans la modernisation des équipements du réseau et l'installation de luminaires à Leds, plus économes en énergie que les traditionnelles lampes au sodium. ●

● Optimisation énergétique

DES CHAUFFAGES PLUS PROPRES ET SURVEILLÉS

Provence Alpes Agglomération a remplacé ses chaudières au fioul et mis en place un système de télégestion permettant de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre de ses bâtiments.

'opération d'amélioration des chaudières et circuits de chauffage des bâtiments de la communauté d'agglomération s'est achevée cette année. Ainsi, la chaudière au fioul du Musée Promenade a été remplacée par une chaudière au bois, tout comme celle de l'IDBL (couplée ici à une chaudière au gaz). Au total depuis 2020, huit chaudières ont été changées, permettant à la collectivité de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 66 tonnes de CO₂ par an, soit 9% de ses émissions totales. En parallèle, les bâtiments dotés de ces nouvelles chaudières et ceux de cinq autres structures ont été équipés d'un système de télégestion. S'appuyant sur un ensemble de capteurs, il permet de suivre à distance la performance des installations de chauffage, d'adapter leur fonctionnement selon la présence ou non de personnes à l'intérieur et d'alerter immédiatement en cas de dysfonctionnement. La mise en place de ce nouveau système doit entraîner une réduction des consommations énergétiques de 10% à 20% dans ces bâtiments. ●

Et aussi...

- **Bilan et nouveau programme d'actions** pour le Projet alimentaire territorial (PAT) (voir page 21)

- 44 audits énergétiques menés sur des bâtiments de Provence Alpes Agglomération et de communes du territoire dans le cadre du programme ACTEE 2 « SEQUOIA », préalable indispensable pour obtenir des subventions dans l'optique d'y mener des travaux de rénovation énergétique.

TERRITOIRES D'INDUSTRIE : C'EST PARTI POUR LA PHASE 2



Provence Alpes Agglomération a de nouveau décroché la labellisation « Territoire d'industrie ». Une belle reconnaissance des efforts investis depuis quatre ans pour rendre le bassin industriel attractif.

En fin d'année, le gouvernement a présenté la liste des 185 « Territoires d'industrie » labellisés dans le cadre de la phase 2 de ce programme couvrant la période 2023-2027. La candidature des Alpes-de-Haute-Provence a été reconduite, après avoir déjà été retenue lors de la première phase (2019-2022). Cette candidature est portée par Provence Alpes Agglomération et de nombreux partenaires (l'Agence de Développement des Alpes-de-Haute-Provence, les intercommunalités, l'Etat, la Région et les

représentants économiques, consulaires et industriels locaux). Elle ambitionne de poursuivre et d'amplifier la dynamique de réindustrialisation impulsée, en particulier sur la plateforme industrielle de Château-Arnoux-Saint-Auban, où se trouvent les sites d'Arkema et de Kem One, et sur la zone industrielle intercommunale de la Cassine, à Peyruis.

L'Etat s'est engagé à consacrer 100 millions d'euros chaque année à cette démarche. Une somme répartie entre les territoires labellisés. ○

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : PROVENCE ALPES AGGLOMERATION FAIT LES COMPTES

Conformément à la loi Climat et résilience de 2021, Provence Alpes Agglomération a dressé l'inventaire des zones d'activités économiques (ZAE) de son périmètre. Ce recueil a pour but d'avoir une vision de la disponibilité foncière et immobilière pour optimiser son utilisation. Il permet de recenser l'état parcellaire des unités foncières composant les ZAE et leur taux de vacance, mais aussi d'identifier le propriétaire et les occupants. Réalisé par les services Développement économique et SIG (Système d'Information Géographique), ce recueil a montré que l'agglomération compte 15 unités, dont 12 gérées par ses soins et trois privées. ○

Et aussi...

- Provence Alpes Agglomération a apporté une aide financière de 33 110 euros à la plateforme Initiative Locale et une autre de 47 300 euros à la Mission locale.
- Elle est aussi liée par des conventions avec la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et la Chambre d'agriculture du territoire. Ces soutiens lui permettent de participer à l'accompagnement des porteurs de projet, créateurs ou repreneurs d'entreprises, dans tous les domaines d'activités.

Modernisation de l'abattoir de Digne-les-Bains

Des travaux de modernisation ont été menés pendant l'hiver pour améliorer le fonctionnement de l'abattoir de Digne-les-Bains. Cet équipement réalise près de 400 tonnes d'abattage par an (bovins, ovins, caprins et porcins). L'échaudeuse-épileuse à porcs a été remplacée par une machine plus performante, ergonomique et économique en énergie, tout comme le nettoyeur haute-pression. Des travaux de rénovation ont aussi été entrepris, notamment sur deux frigos et sur les vestiaires. Enfin, des caméras de surveillance ont été installées. 200 000 euros ont été consacrés à ces travaux, financés par Provence Alpes Agglomération avec le soutien de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) à hauteur de 40% du montant, dans le cadre du plan de modernisation des abattoirs. ○



Hébergement touristique : l'ère du renouveau

Provence Alpes Agglomération a participé à la recherche d'investisseurs pour l'ex-Tonic Hôtel de Digne-les-Bains et l'ancien village vacances de Chandourène, sur la commune de Champtercier. Le premier, racheté par La Compagnie Française d'Hôtellerie, a rouvert en juillet 2023, proposant 60 chambres sous le nom de « Refuge des Sources ». Quant au second, acquis par un investisseur luxembourgeois, il doit faire l'objet d'une rénovation pour une ouverture courant 2024 avec, dans un premier temps, une offre d'hôtellerie de plein air. ○

Et aussi... • Les études de programmation pour la réfection totale des bassins des thermes de Digne-les-Bains ont été lancées.

L'HEURE EST AU BILAN ET À LA POURSUITE DES ACTIONS POUR LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



L'année 2023 a été marquée par deux temps forts pour la politique de l'alimentation durable : la publication du bilan de la première phase et l'adoption du programme d'actions à horizon 2026.

Initié en 2020, le Projet alimentaire territorial (PAT) de Provence Alpes Agglomération a permis de mener des actions en faveur d'une alimentation locale, durable, de qualité et accessible à tous. Un bilan de cette première phase a été établi en 2023. La collectivité a réussi à poser les bases de sa stratégie « Cultivons le goût d'ici » et à tisser un réseau de nombreux partenaires. Une grande majorité d'entre eux (collectivités voisines, SAFER, Agribio 04, chambres consulaires, CODES 04...) se sont d'ailleurs réunis en juillet lors d'un comité de pilotage élargi. Un rendez-vous qui a permis de fixer les perspectives du nouveau programme d'actions, pour la période 2023-2026, approuvé par le Conseil communautaire en décembre.



Ce nouveau programme est structuré autour des huit enjeux issus du diagnostic initial et capitalise sur les précédentes actions. Il se projette également de façon opérationnelle avec des acteurs, outils et financements identifiés. Un livret valorisant cette démarche collective a été imprimé et diffusé aux élus et partenaires.

Du concret

Plusieurs événements organisés dans le cadre du PAT, par la communauté d'agglomération ou avec son soutien, ont rythmé l'année. Notons notamment le week-end « De Ferme en Ferme » en avril, la projection du film « Mission Régénération » en juin, une balade

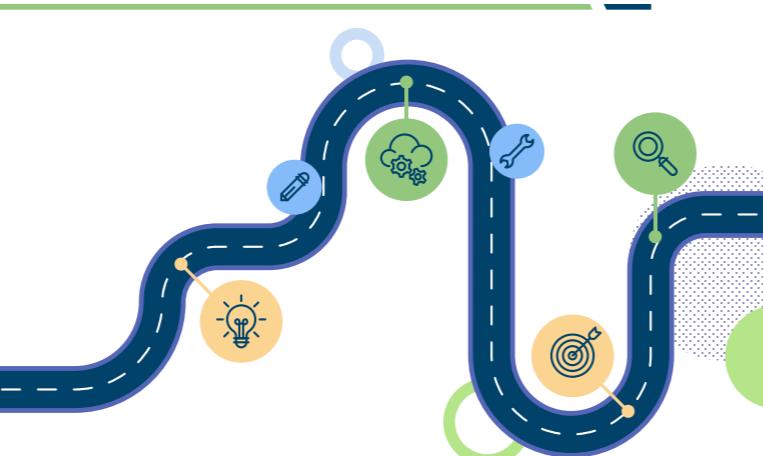
Maison Sport Santé : une labellisation renouvelée

Décroché pour la première fois au printemps 2021, le label « Maison Sport Santé » a été de nouveau attribué à Provence Alpes Agglomération en fin d'année, pour une durée de cinq ans. Ce renouvellement a été obtenu grâce à son projet de sport santé impulsé avec la Maison de santé pluridisciplinaire de Digne-les-Bains, le Centre médico-sportif départemental et le Comité départemental olympique sportif des Alpes-de-Haute-Provence. Dans le cadre de cette démarche, des programmes de retour au sport sont proposés aux personnes sédentaires et des programmes de sport adapté aux personnes atteintes de maladies chroniques. Le but est de permettre à ces profils éloignés de la pratique d'expérimenter les bienfaits d'une activité physique régulière. ○

Les travaux sont prévus en 2024. Ce projet est financé par l'Etat, la Région et le Département.

SIG

LA CARTOGRAPHIE : UN OUTIL INDISPENSABLE AUX PROJETS DES SERVICES ET COMMUNES



Les agents du service SIG relèvent des milliers de données sur le terrain et les compliment dans des cartographies. Une mine d'informations précieuses pour les autres services.

C'est un travail de l'ombre que mènent les cinq agents du service « SIG » (Système d'Information Géographique) de Provence Alpes Agglomération.

Chaque année, ils élaborent des cartographies pour le compte des différents services de l'agglomération ou des communes ayant besoin d'informations.

Cette année encore, leur champ d'intervention extrêmement large les a amené à intervenir dans de nombreux domaines.

Parmi les projets portés, notons notamment la réalisation d'une liste des emplacements des points de collecte dans le cadre du changement de système de collecte mis en place par le service Gestion des déchets, le relevé

du positionnement des lampadaires publics dans le cadre du déploiement de l'extinction nocturne sur le territoire, la réalisation de l'inventaire des zones d'activité économique (ZAE) exigé par la législation, la localisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif, ou encore celle des poteaux incendie...

Pour ce faire, trois agents dits « de levé » se sont rendus sur le terrain pour collecter les informations géographiques souhaitées et faire des photos.

Ces données ont été intégrées à des cartes par les deux géomaticiens, qui les ont ensuite mises en libre accès. Chaque service et commune peut les consulter à sa guise et ainsi récupérer de précieuses informations sur de nombreux pans de son patrimoine.

Des adresses en bonne et due forme

Le service SIG a, cette année encore, accompagné les communes de l'agglomération dans la réalisation de leur adressage légal, c'est-à-dire la dénomination de leurs voies et la numérotation des habitations. Conformément à un décret de 2022, l'adressage légal doit être achevé au plus tard le 1^{er} juin 2024 pour les communes de moins de 2000 habitants.

Concrètement, les agents les ont accompagnées dans la création de la cartographie de leurs rues, outil qui facilite grandement le travail des structures amenées à intervenir, à l'instar de La Poste, des pompiers, des fournisseurs d'accès à internet... Au total, une trentaine de communes du territoire ont bénéficié de cet appui technique.

GEMAPI

DES DIGUES SURVEILLÉES DE PRÈS

Provence Alpes Agglomération est gestionnaire de 13 digues depuis l'entrée en vigueur, en 2020, de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Avec l'appui du Syndicat Mixte Asse Bléone, la communauté d'agglomération réalise ainsi des travaux de confortement et de réhabilitation sur ces ouvrages, dont la propriété est souvent morcelée. C'est dans ce cadre qu'a été réalisée la réhabilitation complète de la digue dite du centre commercial des Eaux-Chaudes de Digne-les-Bains, identifiée comme dégradée et soumise au risque

d'érosion. Cette opération chiffrée à 600 000 euros, dont 50% financés par l'Etat, garantit désormais une protection du centre-ville contre les inondations du torrent des Eaux Chaudes, même en cas de crue décennale.

Et aussi...

- Divers chantiers ont été effectués sur le réseau d'eaux pluviales urbaines. En 2023, leur coût s'élève à 400 000 euros, dont 100 000 euros de travaux d'entretien.



SCoT

FINALISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) planifie l'aménagement du territoire sur 20 ans. Sur la base d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement, 2023 marque la finalisation du Projet d'Aménagement Stratégique qui exprime le projet politique sur toutes les thématiques de l'urbanisme: habitat, économie,

environnement, équipements, services et mobilités.

Le Document d'orientations et d'objectifs et le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique, lancés en parallèle, vont clore l'élaboration du SCoT et s'imposeront aux documents d'urbanisme locaux via un rapport de compatibilité.

Approbation du Programme Local de l'Habitat

Le premier Programme Local de l'Habitat 2023-2028 a été approuvé le 13 décembre 2023. Ce document, obligatoire au titre de la compétence « équilibre social de l'habitat » des communautés d'agglomération, définit pour 6 ans la politique habitat et logement à l'échelle intercommunale. L'objectif est d'anticiper et de répondre au mieux aux besoins des habitants actuels et futurs du territoire.

Et aussi...

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage et d'une entente avec la communauté de communes du Sisteronais-Buëch, un projet commun de réhabilitation de l'aire permanente d'accueil de Soleilhet, située à Sisteron, a été élaboré pour une mise en service en 2024. 24 emplacements seront disponibles et permettront de répondre aux objectifs du Schéma.



PROLONGATION DU PROGRAMME ACTION COEUR DE VILLE

Depuis 2018, Provence Alpes Agglomération porte le dispositif Action Cœur de Ville pour la Ville de Digne-les-Bains. Le projet de revitalisation du centre-ville a été formalisé dans une convention signée pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en 2022, avec plus de 10 millions d'euros de projets couvrant 5 thématiques: l'habitat, le commerce, le cadre de vie, la mobilité, les équipements et les services publics. Suite à l'annonce du gouvernement, début 2023, d'un prolongement du programme jusqu'en 2026, la ville et la communauté d'agglomération ont proposé un projet répondant aux nouveaux enjeux. 26 actions sont annexées à la convention 2023-2026 signée en décembre 2023. Les actions portées directement par Provence Alpes Agglomération sont liées à ses compétences. On peut noter par exemple la mise en œuvre du schéma directeur

cyclable de Digne-les-Bains et les projets de restructuration du Musée Promenade, de création d'une maison du tourisme et de la mobilité et de réaménagement de la gare SNCF. En septembre 2023, une cheffe de projet dédiée a été recrutée pour 3 ans grâce au soutien financier de l'Etat. Ses missions portent sur la coordination globale



du programme en lien avec les services de la Ville, de Provence Alpes Agglomération et les partenaires du programme, la mise en œuvre du volet développement économique et commercial du projet, le suivi financier et opérationnel des actions et la production de l'ensemble des documents de suivi et de bilan jusqu'en 2026.



Trail

CINQ NOUVEAUX PARCOURS DE TRAIL DANS LE VERDON

Afin d'étoffer l'offre de chemins permanents et balisés dédiés au trail, cinq itinéraires de diverses difficultés ont été créés au départ de Moustiers-Sainte-Marie.

Depuis cette année, les amateurs de trail profitent de cinq nouveaux parcours. Ces derniers ont été aménagés sur le secteur du Verdon, en partenariat avec l'office de tourisme de Moustiers-Sainte-Marie, dans le but de développer l'offre existante et de couvrir l'ensemble du territoire de Provence Alpes Agglomération. Les agents de la collectivité ont effectué leurs balisages, réalisés avec des matériaux écoresponsables, sans plastique et sans PVC, garantis longue durée et fabriqués localement.

Les cinq itinéraires ont pour point de départ commun le parking de covoiturage « Maïre », situé en bas du village de Moustiers. Ils couvrent tous les niveaux de difficulté et traversent les plus beaux sites naturels de la commune. Le territoire compte désormais 34 parcours trail couvrant 425 kilomètres d'itinéraires. ○

Les nouveaux parcours en détails

Parcours 1 – Le Lac de Sainte-Croix (facile, 13 km, 480 mètres de dénivelé)

Parcours 2 – En Naups (moyen, 13 km, 510 mètres de dénivelé)

Parcours 3 – Voie Romaine (moyen, 12 km, 490 mètres de dénivelé)

Parcours 4 – Sommet du Pavillon (difficile, 24 km, 1 200 mètres de dénivelé)

Parcours 5 – Sommet de Plein Voir (très difficile, 23 km, 1 590 mètres de dénivelé)

Vélo

Un évènement inédit dédié au gravel

Provence Alpes Agglomération a accueilli la première édition du « Gravel Test Tour ». Cet événement, orchestré par Gravel Magazine en partenariat avec l'office de tourisme Provence Alpes Digne-les-Bains, a permis au grand public de s'initier à cette pratique émergente, à mi-chemin entre le vélo de route et le VTT, et de



tester des équipements. Pendant deux jours, les 14 et 15 avril, 14 modèles de vélo gravel ont ainsi été proposés à l'essai à une centaine de participants, sur deux parcours tests imaginés pour l'occasion au départ de Sainte-Croix-du-Verdon. ○

Sports de plein air

La Fête de la Rando s'ouvre aux activités outdoor

Provence Alpes Agglomération a organisé la 19^e édition de la Fête de la Rando et de l'outdoor le week-end des 16 et 17 septembre. En plus des randonnées, de nombreuses activités outdoor étaient proposées afin de valoriser les sports de pleine nature accessibles sur le territoire.

Le programme comptait ainsi plus de 60 sorties organisées dans 14 disciplines (trail, parapente, vélo, VTT, gravel, escalade, via ferrata, canyoning, canoë, paddle, kayak...). Proposées au tarif unique de cinq euros, elles ont attiré plus de 1 000 participants. En parallèle, des animations gratuites ont eu lieu sur la place du Général de Gaulle à Digne-les-Bains. ○

Randonnée

À Digne-les-Bains, une nouvelle boucle allie balade et découverte

Des travaux de réhabilitation ont été lancés sur les sentiers de Caguerenard et de la Plâtrière, entre le centre-ville de Digne-les-Bains et la Dalle aux ammonites.

L'objectif est de transformer ces sentiers en un « sentier de découverte de la biodiversité et des paysages » ponctué de deux aires explicatives et de deux belvédères. Parallèlement, une liaison douce d'un kilomètre destinée aux piétons va être créée entre le Musée Promenade et la Dalle aux ammonites. Ces deux opérations, distinctes mais complémentaires (puisque elles forment une boucle), se termineront en 2024. ○

Et aussi...

- Retour de l'opération « Cols réservés aux cyclistes », les mercredis 5 et 19 juillet, au col du Fanget, et les 12 et 26 juillet, au col du Corobin. Cette 3^e édition a attiré 200 participants.

Unesco Géoparc de Haute-Provence

LA LABELLISATION DU GÉOPARC RENOUVELÉE POUR QUATRE ANS

L'Unesco et le réseau mondial des Géoparcs ont renouvelé la labellisation « Unesco » du Géoparc de Haute-Provence. Une décision qui valorise le travail réalisé pour pleinement intégrer ce site aux stratégies touristiques et de développement durable du territoire.

Labellisé depuis 2015, l'Unesco Géoparc de Haute-Provence, porté par Provence Alpes Agglomération en partenariat avec la communauté de communes du Sisteronais Buëch, a fait l'objet d'une réévaluation en vue du renouvellement de son label en 2023. Pour ce faire, deux experts internationaux mandatés par l'Unesco sont venus du 17 au 21 juillet pour vérifier que le cahier des charges fixant les conditions d'attribution

du label était bien respecté. Suite à cette évaluation, le renouvellement du label a été officiellement annoncé par le Conseil mondial des Géoparcs de l'Unesco lors du X^e Congrès mondial des Géoparcs qui s'est tenu à Marrakech en septembre. Ce dernier a salué le travail mené conformément à ses précédentes recommandations (amélioration de la mise en tourisme du site, élaboration d'un ouvrage de référence, conception d'un plan d'actions...). ○

LE MUSÉE PROMENADE SE RÉINVENTE

En avril 2024, le Musée Promenade proposera quatre nouvelles expositions à découvrir sur le sentier et dans la Maison des Remparts. Celles-ci s'appuieront sur divers supports pédagogiques, immersifs et interactifs pour mettre en valeur les paysages du Géoparc, le monde fascinant des papillons, une rétrospective du Musée Promenade et de la Réserve Géologique de Haute-Provence et les 80 ans de la Libération. Programmation, conception, suivi financier, démontage des anciennes expositions, réhabilitation et restructuration des salles, montage des expositions... Dès cette année, l'équipe du musée était mobilisée pour mener à bien ce projet qui permettra d'offrir une expérience de visite renouvelée. En parallèle, la restructuration du Musée Promenade prévue entre 2024 et 2029 se prépare avec le lancement, cette année, du concours architectural de maîtrise d'œuvre.

18 076 visiteurs ont été accueillis au musée entre le 1^{er} avril et le 5 novembre 2023, contre 17 202 en 2022 (+5%). ○

PLUS DE MOYENS ACCORDÉS POUR L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'office de tourisme Provence Alpes Digne-les-Bains, qui couvre l'ensemble du territoire de l'agglomération, arrivait à échéance en fin d'année. Une nouvelle convention a donc été établie pour la période 2024-2026 et approuvée lors du conseil communautaire du 13 décembre. Les objectifs, notamment en matière d'accueil, d'information, de promotion, de coordination des acteurs et d'observation touristique, ont été reprécisés. L'agglomération a par ailleurs augmenté de 30 000 euros la subvention annuelle octroyée, la portant ainsi à 1 million d'euros. ○

Chiffres clés 2023 – Nuitées touristiques et excursions

Source : Agence de développement des Alpes de Haute-Provence

- 2,21 millions de nuitées en 2023, soit -6% par rapport à 2022
- 1,58 million de nuitées touristiques françaises, soit -5%
- 630 000 nuitées touristiques étrangères, soit -9%
- 3,75 millions d'excursions en 2023, soit -21% par rapport à 2022
- 2,8 millions d'excursions réalisées par la clientèle française, soit -19%
- 954 000 excursions réalisées par la clientèle étrangère, soit -27%

Chiffres clés 2023 des gîtes

- Gîte d'étape du Château des Sièges, à Digne-les-Bains : 2 400 nuitées réalisées en 2023, chiffre d'affaires de 42 157 euros
- Gîte Le Serre, à Auzet : occupé 95 nuits en 2023, 24 séjours réalisés pour 293 occupants, chiffre d'affaires de 20 160 euros
- Gîte Le Bois de Gonin, à Barles : occupé 75 nuits en 2023, 26 séjours réalisés pour 328 occupants, chiffre d'affaires de 14 769 euros

300 millions d'années d'histoire à découvrir

Comme souhaité par le Conseil mondial des Géoparcs, Provence Alpes Agglomération a consacré un livre au Géoparc de Haute-Provence. Intitulé « Regards sur le temps », cet ouvrage est paru en décembre 2023. Architecture, géologie, histoire, art de vivre, terroirs, culture, biodiversité... De nombreux sujets y sont abordés à travers des explications didactiques, des anecdotes méconnues et des informations pratiques. Le tout est illustré de somptueuses photos. Il est disponible dans les librairies du territoire du Géoparc au prix de 29 euros. Sa réalisation a été financée dans le cadre du programme Espace Valléen. ○

L'art en montagne sous le feu des projecteurs

Depuis 2021, le Géoparc de Haute-Provence est associé à celui des Monts d'Ardèche pour promouvoir ensemble leurs collections d'œuvres d'art disséminées en pleine nature. Plusieurs actions ont été menées cette année autour de ce projet intitulé « L'art dans la nature », comme la réalisation de trois vidéos promotionnelles, l'accueil de journalistes ou la participation à des formations proposées par le Musée Gassendi à l'attention des médiateurs et accompagnateurs. ○

Taxe de séjour : une collecte en hausse

Le produit annuel de la taxe de séjour générée sur le territoire de l'agglomération s'est élevé à 592 000 euros en 2023, contre 536 000 euros en 2022. ○

PROGRAMME LEADER

L'année 2023 était l'avant-dernière année de programmation LEADER pour les GAL Dignois et Durance Provence portés par Provence Alpes Agglomération.

Sur le 5,6M€ de FEADER attribués au territoire, 86 % des fonds ont été programmés au 31/12/2023 sur les deux GAL et 25 projets seront programmés au premier semestre 2024 (11 sur le GAL Durance Provence et 14 sur le GAL Dignois).

70 des 113 dossiers programmés depuis

le début de cette programmation ont été payés ou soldés en 2023. Pour rappel, les paiements de la programmation 2014-2023 pourront se poursuivre jusqu'en juin 2025 avec un chevauchement sur la nouvelle programmation 2023-2027, qui verra le territoire de la communauté d'agglomération réuni dans un unique GAL. ○



UN COMITÉ DE PROGRAMMATION RENOUVELÉ POUR LA NOUVELLE GÉNÉRATION LEADER

En 2023, Provence Alpes Agglomération a obtenu l'attribution de 1 627 702 € de FEADER pour porter la nouvelle génération du programme européen LEADER. Ce programme permet de financer des projets locaux publics et privés avec un subventionnement pouvant aller jusqu'à 90 % des dépenses prévues.

Le programme LEADER présente l'atout majeur d'avoir une gouvernance 100 % locale. Ce sont donc les territoires retenus qui décident de la stratégie et des projets qu'ils souhaitent soutenir grâce à l'enveloppe qui leur est attribuée. Pour ce faire, une instance locale, appelée « Comité de programmation », a été installée en décembre 2023. Elle est constituée de représentants du territoire appartenant aux secteurs public et privé réunis au sein de deux collèges.

Les membres du collège privé, majoritaires dans le comité, ont été recrutés sur la base du volontariat et de leurs compétences par rapport au secteur qu'ils représentent (agricole, artisanal, citoyen, commercial,



Installation du Comité de programmation – 6 décembre 2023 – Digne-les-Bains

Exemples de projets financés dans le cadre du programme LEADER

Itinéraire La Routo

Ce projet de coopération rassemble le CERPAM, la Maison de la Transhumance, l'Office de tourisme Provence-Alpes Digne-les-Bains, Provence Alpes Agglomération, la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon, le PNR du Verdon et le PNR des Alpilles. Il vise à animer un itinéraire touristique transfrontalier reliant le Pays d'Arles aux montagnes alpines, sur les traces des troupeaux ovins qui pratiquaient la grande transhumance.

Le financement LEADER (Europe, Région et Département) sur l'ensemble des territoires de la coopération s'élève à 413 381,11 €. Il a permis de soutenir la communication, l'animation ainsi que des événements organisés autour de cet itinéraire. ○

Vente de produits locaux

Le programme LEADER a soutenu le projet de transformation d'une ancienne épicerie de village en boutique de producteurs et artisans locaux à La Javie. Le Coin Paysan permet la commercialisation en circuits courts de différents produits provenant des productions locales. Cette boutique au cœur du village est un lieu convivial où les habitants et les touristes se retrouvent pour découvrir le terroir de notre territoire. Cette opération a bénéficié d'un financement LEADER (Europe, Région et Département) de 75 659,82 €. ○

Habitat inclusif : colocation pour personnes âgées

La Villa Médéa propose une solution d'hébergement innovante aux personnes âgées pour lesquelles le maintien à domicile est difficile et l'EHPAD non nécessaire. Cet habitat inclusif créé à Château-Arnoux-Saint-Auban permet à ses locataires de rompre leur isolement, de bénéficier d'un accompagnement collectif et de participer à de nombreuses activités pour maintenir une certaine autonomie. Il a été aménagé grâce à un financement LEADER (Région et Europe) de 70 666,70 €. ○

NOUVELLES CONTRACTUALISATIONS AVEC LA RÉGION ET LE DÉPARTEMENT

Dans la continuité des Contrats régionaux d'équilibre territorial 2016-2018 et 2019-2022 (CRET 1 et 2), le conseil communautaire de Provence Alpes Agglomération a approuvé, le 14 juin 2023, le contrat « Nos territoires d'abord », qui couvrira la période 2023-2027.

Ce contrat définit les orientations stratégiques et les projets structurants sur lesquels la Région et la communauté d'agglomération s'entendent afin de poursuivre le développement du territoire, ainsi que les modalités de financement de ces projets par la Région.

Via cette nouvelle contractualisation, la Région SUD PACA finance les projets locaux répondant aux objectifs du plan climat régional « Gardons une COP d'avance » et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).



Comité de pilotage du contrat "Nos territoires d'abord" – 11 mai 2023 – Digne-les-Bains

Les axes thématiques retenus sont la gestion des déchets, la mobilité durable, le développement des énergies renouvelables, la rénovation de bâtiments publics et la sobriété foncière dans l'aménagement du territoire. Autre nouveauté : la durée du contrat passe de 3 à 5 ans avec une possibilité de revoir le plan d'actions chaque année. Le montant contractualisé de l'intervention régionale est de 5 858 833 € pour 5 ans pour un montant total d'opérations estimé à 30 246 666 €. Parmi ces opérations figurent des projets portés par l'agglomération, mais aussi certaines actions communales dont l'impact rayonne au-delà des strictes limites communales. Dans la seconde partie de l'année 2023, un travail a également été initié entre les services de la communauté d'agglomération et du Conseil Départemental 04 en vue du renouvellement du Contrat Départemental de Solidarités Territoriales pour la période 2024-2026. ○

ACCOMPAGNEMENT DE 9 COMMUNES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLAGES D'AVENIR

Courant 2023, l'État a proposé, en lien avec l'association des Maires Ruraux (AMRF04) et l'association des Maires des Alpes-de-Haute-Provence (AMFO4), un nouveau dispositif de soutien à l'ingénierie locale baptisé Villages d'avenir 04. Ce dernier a permis à la communauté d'agglomération de recruter, en novembre 2023, une chargée de mission dédiée à l'accompagnement des projets de neuf communes labellisées par la Préfecture sur le territoire : Aiglun, Estoublon, L'Escale, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Malijai, Montclar, Moustiers-Sainte-Marie, Peyruis et Volonne. Sa première mission a été d'aller à la rencontre des neuf communes afin d'identifier les projets nécessitant un accompagnement et de définir précisément les besoins (études, audits énergétiques, construction de plans de financement, recherche de subventions, demande d'intervention de l'Agence nationale de la cohésion des territoires). ○



PLAN AVENIR MONTAGNES

Le Plan Avenir Montagnes a été initié par l'État à la suite de la crise sanitaire du Covid. Il est destiné à accompagner les territoires de montagne vers une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux de transition écologique et de la diversification touristique.

Ce plan permet de financer des investissements mais également de doter les territoires d'une ingénierie dédiée. Les territoires de montagne des Alpes-de-Haute-Provence (dont Provence Alpes Agglomération) ont fait le choix de se regrouper avec le Département pour recruter une chargée de mission. Celle-ci a mené pour Provence Alpes Agglomération un travail d'amélioration des connaissances du parc d'hébergement touristique sur les cinq communes éligibles au programme : Auzet, Digne-les-Bains, Montclar, Selonnet et Seyne. L'utilisation du logiciel CONITIFF Light a permis de cartographier les types de résidences présentes sur chaque commune (résidence de tourisme, résidence secondaire, hôtellerie de plein air, etc...), les dates de construction ou encore les capacités d'hébergement, puis d'émettre des préconisations afin d'améliorer la capacité et la qualité d'accueil du territoire. ○



Accueils de loisirs- ACM

Provence Alpes Agglomération compte sept Accueils collectifs de mineurs (ACM) qui sont des lieux éducatifs de détente et de découverte. Elle en gère deux (Le Brusquet et Malijai), les cinq autres étant gérés par l'IFAC (Institut de formation, d'animation et de conseil), sous délégation de service public.

- ACM La Sympathie à Digne-les-Bains
- ACM de Moustiers-Sainte-Marie
- ACM d'Aiglun
- ACM d'Estoublon
- ACM du Brusquet « Les Pitchouns »
- ACM de Malijai « Les Chardons bleus »
- ACM de l'Escale

Cinéma – Le Cinématographe

Ce complexe cinématographique, situé à Château-Arnoux-Saint-Auban, est géré par l'Association de gestion du Cinématographe (AGC) sur le principe de la délégation de service public. Classé Art et Essai.

Il travaille en partenariat avec un réseau d'acteurs culturels et sociaux de proximité.

*Centre Culturel Simone Signoret,
avenue Jean Moulin,
04160 Château-Arnoux-Saint-Auban
Tél. : 04 92 64 41 24*

Déchèteries

Provence Alpes Agglomération gère et met à la disposition des particuliers et/ou professionnels un réseau de huit déchèteries ainsi qu'une aire de dépôt :

Déchèterie de Digne-les-Bains – Les Isnards
Déchèterie et plateforme de compostage de la Colette

Déchèterie de Château-Arnoux Saint-Auban
Déchèterie de Peyruis

Déchèterie de Seyne-les-Alpes
Déchèterie de Barras
Déchèterie de La Javie
Déchèterie de Moustiers-Sainte-Marie
Aire de dépôt d'Estoublon

École d'art intercommunale IDBL

Située à Digne-les-Bains, l'école d'art IDBL est un établissement public d'enseignement artistique. Elle dispense son enseignement en direction de tous les publics (enfants, adolescents et adultes), sans condition préalable, et propose également une formation post bac à plein temps de préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique.

*24 avenue Saint-Véran,
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04 92 31 34 59*

France Services

Ces structures sont des guichets uniques en matière d'accès aux services publics, de conseils et d'accompagnement. On en compte deux sur le territoire :

- France Services de la Vallée de la Blanche, à Seyne-les-Alpes.

Tel : 04 92 35 28 50

Adresse : 101 rue du barri, 04140 Seyne-les-Alpes

- France Services du Val de Durance, à Château-Arnoux-Saint-Auban.

Tel : 04 92 37 25 94

Adresse : Les Jardins de la cité, 7 cours Pechiney, 04600 Château-Arnoux-Saint-Auban.

Médiathèques

Les bibliothèques et médiathèques du territoire de Provence Alpes Agglomération mettent à disposition de tous les publics plus de 220000 documents, ainsi qu'une offre numérique. Elles proposent également un large panel d'animations ouvertes gratuitement au grand public.

- Têtes de réseau directement gérées par Provence Alpes Agglomération : médiathèque François-Mitterrand à Digne-les-Bains, médiathèque Louis-Joseph à Château-Arnoux-Saint-Auban, médiathèque des Mées.

- Bibliothèques municipales et associatives intégrées au réseau de lecture publique de Provence Alpes Agglomération : Champtiercer, Estoublon, La Robine-sur-Galabre, Le Brusquet, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Mallemoisson, Mezel, Peyruis, Saint-Jurs, Thoard, Volonne, Seyne et l'Escale.

Structures de la petite enfance

Provence Alpes Agglomération assure la gestion directe des structures intercommunales et travaille en partenariat avec les structures associatives, qu'elle subventionne. Elle compte 10 structures d'accueil (en gestion intercommunale ou associative), un relais petite enfance (RPE) comprenant un relais itinérant.

Les cinq structures d'accueil en gestion intercommunale :

- Crèche Intercommunale de Digne-les-Bains « Les premiers Pas » : 49 berceaux
- Halte-Garderie Intercommunale de Digne-les-Bains « Le P'Tit Jardin » : 15 berceaux
- Micro-Crèche Intercommunale de Beynes « Bédunia » : 10 berceaux
- Crèche Intercommunale de Moustiers-Sainte-Marie « Les petits santons » : 15 à 20 berceaux
- Crèche Intercommunale de Mallemoisson « Les Gar'nement » : 30 berceaux

Les cinq structures d'accueil en gestion associative :

- Crèche Associative de Digne-les-Bains « Le jardin Enchanté » : 20 berceaux
- Crèche Associative de Digne-les-Bains « La Maisonnée » : 18 berceaux
- Crèche Associative de Seyne-les-Alpes « La Ruche » : 18 berceaux
- Crèche Associative de Montclar « Les P'tits loups » : 10 berceaux
- Crèche Associative de Volonne « Les canaillous » : 19 berceaux



Patricia GRANET-BRUNELLO
Présidente de Provence Alpes Agglomération
Maire de Digne-les-Bains



Carole TOUSSAINT
Vice-présidente déléguée aux relations avec les communes et à la communication
Maire d'Estoublon



René VILLARD
Vice-président délégué à la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets
Maire de Château-Arnoux-Saint-Auban



Gérard PAUL
Vice-président délégué au SCOT, au PLUI et à l'équilibre social de l'habitat
Maire des Mées



Sandrine COSSETAT
Vice-présidente déléguée à la transition écologique et citoyenne et aux gens du voyage
Maire de Volonne



Gilbert REINAUDO
Vice-président délégué aux ressources humaines
Maire du Brusquet



Marc BONDIL
Vice-président délégué aux finances, à la commande publique, au foncier, à l'assurance et au contrôle de gestion
Maire de Moustiers-Sainte-Marie



Benoît CAZÈRES
Vice-président délégué à la GEMAPI, au réseau pluvial et à la stratégie montagne
Maire de Selonnet



Georges PEREIRA
Vice-président délégué aux transports, à la mobilité et à la politique de la ville
Conseiller municipal de Digne-les-Bains



Denis BAILLE
Vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement
Maire de Thoard



Claude FIAERT
Vice-président délégué à la culture, aux équipements culturels et à la coordination des manifestations d'intérêt communautaire
Maire de L'Escale



Bruno ACCIAÏ
Vice-président délégué à l'agro-alimentaire, à la ruralité et au développement de l'accès aux ressources numériques
Maire de La Robine-sur-Galabre



Nathalie ESCLAPEZ
Vice-présidente déléguée aux activités de pleine nature
Adjointe au maire de Seyne



Patrick VIVOS
Vice-président délégué à l'attractivité du territoire et à la stratégie économique
Conseiller municipal de Peyruis



Sonia FONTAINE
Vice-présidente déléguée à l'action sociale et à la prévention
Maire de Malijai



Francis KUHN
Conseiller communautaire délégué aux grands projets et à la stratégie pleine santé
1^{er} adjoint au maire de Digne-les-Bains

Le Bureau est composé de 17 membres : la Présidente, 15 vice-présidents et 1 conseiller communautaire, élus par le conseil communautaire.

LES ÉLUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2023

Archail



Simone SAGNIEZ
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire

Aiglun



Michel AUDRAN
Conseiller communautaire
Maire

Auzet



Christian ISOARD
Conseiller communautaire
Maire

Barles



Marc JOUVES
Conseiller communautaire
Adjoint au Maire

Barras



Rémy GRAVIÈRE
Conseiller communautaire
Maire

LES MÉES



Nicolas TRABUC
Conseiller communautaire
Adjoint au maire



Max EYMARD
Conseiller communautaire
Conseiller municipal



Brigitte PROUST
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Marie-José FIGUIERE
Conseillère communautaire
Adjointe au maire

CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN



Gérard BENOÎT
Conseiller communautaire
Adjoint au Maire



Philippe BERTRAND
Conseiller communautaire
Conseiller municipal



Laura LAQUET
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Francine OBELISCO
Conseillère communautaire
Adjointe au maire



Gilbert RISSO
Conseiller communautaire
Conseiller municipal



Wendy UGHETTO
Conseillère communautaire
Conseillère municipale

Beaujeu



Florent CROZALS
Conseiller communautaire
Adjoint au Maire

Beynes



Sylvain FLORES
Conseiller communautaire
Maire

Le Castellard-Mélan



Chantal BARDIN
Conseillère communautaire
Maire

Malijai



Gilles GONÇALVES
Conseiller communautaire
Adjoint au Maire

Le Chaffaut-Saint-Jurson



Claude ESTIENNE
Conseiller communautaire
Maire

Mallefougasse



Jean-Paul DEORSOLA
Conseiller communautaire
Maire

Mallemoisson



Jean-Paul COMTE
Conseiller communautaire
Maire

Marcoux



Christian BOYER
Conseiller communautaire
Maire

Bras d'Asse



Gilles PAUL
Conseiller communautaire
Maire

Champtercier



Antoine ARÉNA
Conseiller communautaire
Maire

Châteauredon



Brigitte COCHET
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire

Draix



Michel PELESTOR
Conseiller communautaire
Adjoint au Maire

Mirabeau



Hugo DECROIX
Conseiller communautaire
Maire

Montclar



Béatrice SAVORNIN
Conseillère communautaire
Maire

Peyruis



Nadia CHABAL-CALVI
Conseillère communautaire
Conseillère municipale

Entrages



Marie-José MAGAUD
Conseillère communautaire
Maire

Ganagobie



Sylvie BELMONTE
Conseillère communautaire
Maire

LA JAVIE



Alex BOGOHSSIAN
Conseiller communautaire
Maire

Les Hautes-Duyes



Italo ZANARTU
Conseiller communautaire
Maire

Prads-Haute-Bleone



Françoise BASSET
Conseillère communautaire
Maire

Saint-Jeanet



Jacqueline PIERRISNARD
Conseillère communautaire
Maire

Saint-Jurs



Danielle URQUIZAR
Conseillère communautaire
Maire

Sainte-Croix-du-Verdon



Jean-Marie BOURJAC
Conseiller communautaire
Maire

Saint-Julien d'Asse

Jean-Pierre AILLAUD
Conseiller communautaire
Maire

Saint-Martin les-Seyne

Childeric REBOUL
Conseiller communautaire
Maire

Verdaches

Guy AUZET
Conseiller communautaire
Maire

Volonne

Emmanuel MULLER
Conseiller communautaire
Adjoint au maire

Digne-les-Bains

Céline OGGERO BAKRI
Conseillère communautaire
Adjointe au maire



Martine THIEBLEMONT
Conseillère communautaire
Adjointe au maire



Bernard PIERI
Conseiller communautaire
Adjoint au maire



Nadine VOLLAIRE
Conseillère communautaire
Adjointe au maire



Michel BLANC
Conseiller communautaire
Adjoint au maire



Pierre-Bernard SANCHEZ
Conseiller communautaire
Adjoint au maire



Eliane TEYSSIER
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Damien MOULARD
Conseiller communautaire
Adjoint au maire



Corinne ARROUX-TROMEL
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Boulares SOLTANI
Conseiller communautaire
Conseiller municipal



Sandrine CHABALIER
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Gilles CHALVET
Conseiller communautaire
Conseiller municipal



Michelle HONNORAT
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Marie-Claude PAIRE
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale



Benoit DE SOUZA
Conseiller communautaire
Conseiller municipal



Pascale QUENETTE
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Geneviève PRIMITERRA
Conseillère communautaire
Conseillère municipale

L'instance décisionnelle

Par ses délibérations, le conseil communautaire règle les affaires qui sont de la compétence de Provence Alpes Agglomération.

80 conseillers représentant les communes membres débattent en son sein, décident de ses grandes orientations et actions, votent son budget annuel.

Chaque commune dispose d'un nombre défini de sièges en fonction de sa population. Cinq réunions du conseil communautaire ont eu lieu en 2023. Les conseillers élisent le président de l'agglomération et le bureau communautaire.

Ce dernier comprend 17 membres dont la présidente, 15 vice-présidents et un conseiller délégué. Le bureau a un rôle préparatoire et consultatif. Il examine les propositions faites en commissions et met en œuvre les décisions.

C'est également un lieu de débat entre ses membres qui préparent et définissent les objectifs et les modalités d'action de la politique communautaire.

Le bureau se tient tous les quinze jours pour débattre sur les dossiers ensuite présentés en conseil communautaire. 19 réunions ont eu lieu en 2023.

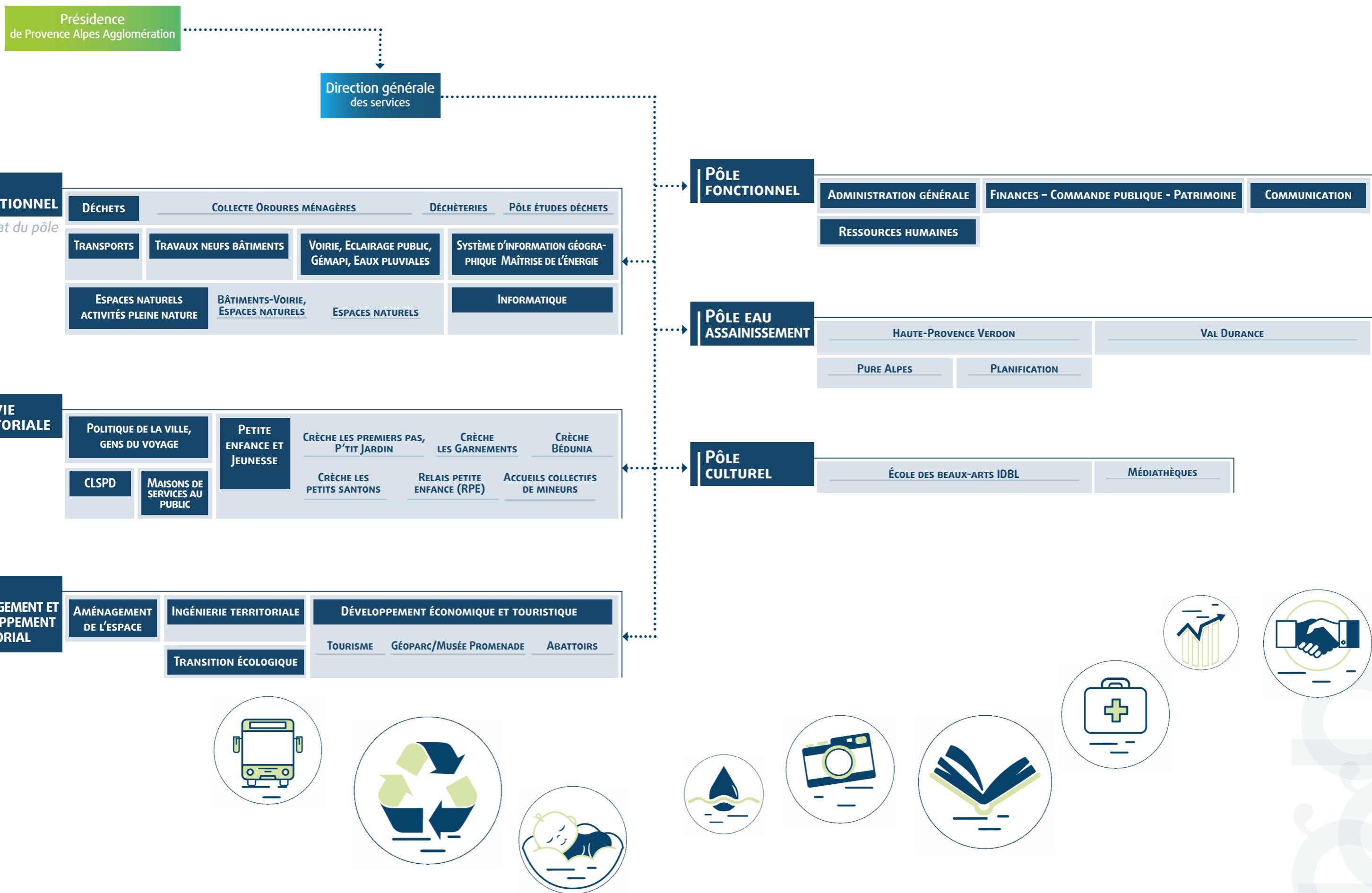
Conférence des maires Lieu privilégié d'échanges

En plus du conseil communautaire et du bureau, il existe au sein de Provence Alpes Agglomération une conférence des maires chargée d'étudier et de se prononcer sur les grandes orientations stratégiques du territoire.

Elle se compose de la présidente, des membres du bureau et des maires des communes membres. Chaque commune y dispose d'un siège, quel que soit son poids démographique. Son rôle est consultatif mais elle permet aux communes membres et à l'ensemble de leurs élus d'être associés aux projets et enjeux du territoire. La conférence des maires est réunie autant de fois que nécessaire et au moins deux fois par an. En 2023, six réunions ont été organisées.

© Photos : Cyrille de Villèle





La lame de Facibelle - La Javie
La lame de Facibelle est une curiosité du Géoparc de Haute-Provence. Dressée à la verticale et isolée par l'érosion, cette immense lame de 50 mètres de haut défie le temps et la pesanteur. La roche qui la compose date de moins de 20 millions d'années et s'était déposée dans une mer peu profonde bordée de reliefs, la dernière à avoir baigné nos paysages.